



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DU GYMNASSE DE L'EST - LOT 4 ÉLECTRICITE - COURANTS FAIBLES PASSE AVEC LA SOCIETE SEGEX ENERGIE.

**DÉCISION N° AU-19-285
EN DATE DU 26 JUILLET 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4931 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Christophe BOISSIERE, 9^{ème} Adjoint au Maire ;

VU la décision AU 18-197 en date du 28/06/2018 de signer le marché de travaux de réhabilitation et extension du gymnase de l'Est – lot 4 Électricité – courants faibles avec la société SEGEX ENERGIE (notifié le 10/07/2018) ;

VU la décision AU 19-130 en date du 05/04/2019 de signer l'avenant n°1 au marché de travaux de réhabilitation et d'extension du gymnase de l'Est – lot 4 Électricité – courants faibles, avec la société SEGEX ENERGIE (notifié le 12/04/2019) ;

VU l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 02/07/2019 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de prendre en compte des travaux supplémentaires effectués à la demande du maître d'ouvrage et du bureau de contrôle ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société SEGEX ENERGIE, sise 4 boulevard Arago 91 320 WISSOUS et représentée par monsieur Denis BERTIN, directeur d'exploitation, l'avenant n°2 au marché de travaux de réhabilitation et d'extension du gymnase de l'Est – lot 4 Électricité – courants faibles.

Le montant de l'avenant n°2 s'élève à 5 591,02 € HT (6 709,22 € TTC).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé du cadre de vie, de la
propreté et des déplacements,

Signé

Christophe BOISSIERE

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20190726-lmc1H6497H1-AR
Date de réception en Préfecture : 26/07/2019
Date de Publication : 26/07/2019